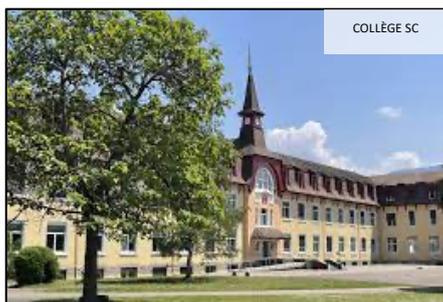


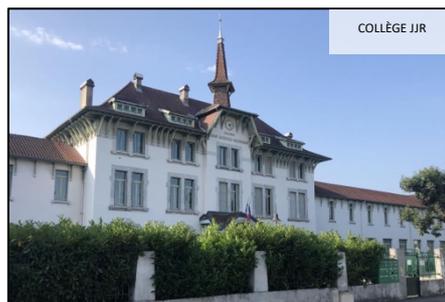


SECTION SPORTIVE SCOLAIRE MIXTE

Collèges : SACRÉ CŒUR & JEAN JACQUES ROUSSEAU
À THONON-LES-BAINS



COLLÈGE SC



COLLÈGE JJR

A. FINALITÉS –

L'objectif de notre section sportive est d'offrir à des espoirs footballeurs des conditions de scolarisation qui leur assurent une poursuite normale de leur scolarité, tout en permettant l'organisation d'un cycle d'entraînement de qualité adaptée à une pratique sportive de très bon niveau et à la participation aux compétitions.

Cette section qui associe l'éducation nationale, la FFF via le district de football, la mairie de Thonon-Les-Bains et le club de Thonon Evian GG FC constitue un dispositif de promotion socio-éducative, de réussite et de valorisation des compétences scolaires et sportives des jeunes de notre territoire.

B. HISTORIQUE ET PALMARÈS –

a. Historique

Notre section sportive fête ses 15 ans de fonctionnement, elle a été créée en 2009 en collaboration entre notre club, le collège privé du Sacré Cœur, et le district de football.

En 2013, notre section sportive s'est étendue au collège public Jean Jacques Rousseau de Thonon-Les-Bains.

Ces années de fonctionnement resteront marquées par le passage de bons élèves qui ont pu allier scolarité et football, avec un taux de réussite scolaire exceptionnel.

Plusieurs joueurs passés par notre section ont intégré le centre de formation de notre ancien club professionnel (Evian Thonon Gaillard FC), d'autres ont pu évoluer en club professionnel et en championnat nationaux jeunes et adultes.





Joueurs passés par la section sportive

 AUGARREAU Sofian Olympique Lyonnais	 ESSIENA Luc FC Girondins de Bordeaux	 MASSUCCO Edwin FB Bourg Peronnas 01	 TISSINO Julie Pôle espoir féminin	 FILLON Alexandre Stade de Reims	 TYRAND Tom Thonon Evian	 TRABICHET Anthony Oklahoma City	 FAILLON Théo FB Bourg Peronnas 01	 FONTAINE Nicolas FB Leipzig	 TCHAMAJIEU Dylan Dijon FCO	 RADOJEVIC Jordan Thonon Evian	 KONAN Yvann Olympique Lyonnais	 DIAME Adama SM Caen	 MIZRAHI Jérémy Olympique de Marseille	 DELLINGER Kévin Olympique Lyonnais	 BONNET Elise Rodez Aveyron	 DUTRUEL Mathis & KASSAH Younès Thonon Evian	 GOMIS Ibou Olympique de Marseille	 TRINCAT Aaron Olympique Lyonnais	 DUFFOUR Noa Pôle espoir masculin	 BUISSON Maely Paris FC	 BARNET LE GALL Paul Pôle espoir masculin
--	---	--	--	--	--	--	--	--	---	--	---	--	--	--	--	--	---	---	---	--	---



b. Palmarès :

- 4 titres de champions de France UGSEL en Minimes (catégorie u15)
- 2 titres de vice-champion de France en Minimes
- 2 titres de champions académiques UNSS en Benjamins
- 4 titres de champions super région en UGSEL en Minimes
- Championnes de France 2023 USGEL Futsal féminin
- Participation en championnat de France UGSEL Futsal en Minimes
- Présence régulière dans les championnats académiques UGSEL et UNSS

Grâce à l'investissement du club, à la compétence de l'encadrement scolaire et sportif, notre section a permis à nos équipes u13 et u15 d'avoir de très bons résultats sportifs au niveau départemental, régional et national :

- Champion u15 en élite, honneur et en promotion ligue
- Podium u15 élite (3^{ème} place)
- 2 podiums en finale régionale u13 (3^{ème} place)
- 3^{ème} place au Mondial de Pupilles de Plomelin (tournoi u13 incontournable en France)
- Vainqueur de la Montoux Cup en u15 en juin 2017

C. LE FONCTIONNEMENT

a. Aménagement de l'emploi du temps

Les élèves bénéficieront d'un aménagement d'emploi du temps leur permettant d'effectuer 3 à 4 séances hebdomadaires. C'est pourquoi la participation à la section sportive exclue l'inscription à toutes les autres options facultatives.

2 sites accueillent la pratique des entraînements de votre enfant avec une organisation distinctes.

- Pour les 6^{ème}, 5^{ème} et section féminine

Séances sur le site de la Grangette, stade Joseph Moynat.

Durant les déplacements, les élèves seront pris en charge par les éducateurs sportifs du club

- Pour les 4^{ème} et 3^{ème}

Séances sur le site de Saint Disdille, stade Gael Bazin

Les déplacements sont assurés par la compagnie de bus de la SAT (ramassage par collège) jusqu'aux installations sportives. Les élèves rejoignent le staff technique sur place.

b. Les cours d'EPS :

Les élèves devront être également assidus aux cours d'EPS et devront respecter le règlement intérieur de l'établissement en matière de dispense. Aucune dérogation ne sera admise dans ce domaine.

« La pratique sportive dans le cadre des horaires de la section sportive scolaire ne peut en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire d'EPS mais vient le compléter » (charte des sections sportives scolaires, BO n°25 du 20 juin 0222 et BO n°38 du 20 octobre 2011 – Sections sportives.)



c. L'association sportive du collège, l'AS :

Chaque enfant de la section sportive sera incité à se licencier à l'Association Sportive du collège et à participer aux compétitions organisées dans ce cadre

d. L'encadrement pédagogique :

La coordination de la section sera assurée par un enseignant d'EPS du collège. Les séances d'entraînements seront sous la responsabilité de Mr DA COSTA Jason (titulaire du Brevet Entraîneur de Football) salarié du club et des éducateurs sportifs titulaires de diplômes professionnels (DES, BEF, BMF) de l'association Thonon Evian GG FC dont des référents gardien de but diplômés.

e. Le suivi scolaire et éducatif :

Le responsable sportif de la section et/ou ses adjoints participent aux conseils de classe des élèves de la section. Le professeur coordonnateur de la section travaille en étroite collaboration avec le responsable sportif et les professeurs principaux des classes concernées.

Tout élève dont les résultats scolaires et sportifs ou le comportement seront insatisfaisants pourra être exclu de la section par la commission d'admission. Il pourra être également suspendu temporairement sur la décision de l'établissement ou du conseil de classe.

f. La poursuite des études après le collège :

Au niveau des lycées, notre club a créé une structure de formation en collaboration avec les lycées de la ville de Thonon avec l'objectif d'assurer une continuité et une évolution cohérente en matière de scolarité à nos jeunes.

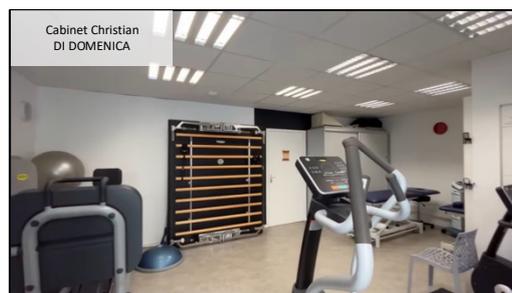
Cette structure propose de multiples choix scolaires, vous pouvez consulter les sites internet de nos lycées partenaires sur la ville de Thonon-Les-Bains :

- Enseignement général au lycée public de la Versoie
- Enseignement professionnel : lycée privé de Jeanne d'Arc / le lycée des Trois Vallées.

g. Le suivi médical :

Le suivi médical de notre section est assuré par le Dr SAYOUD Abdallah, médecin du sport et ex-médecin de l'équipe professionnelle de l'ETG FC en collaboration avec ses confrères du Centre Médical du Chablais (CMC Morcy)

Le suivi kinésithérapeute se fait par le cabinet de Mr DI DOMENICA Christian, kiné sur Thonon-Les-Bains. Le suivi radiologique et d'imagerie se fait au centre médical du chablais.





D. L'ADMISSIBILITÉ -

I. Du côté des garçons :

a. La rentrée en classe de 6^{ème}

Concerne un jeune né en 2013.

Le concours sportif garçon se déroule en 2 phases. Le jeune répondant favorablement aux 2 phases est admis en 6^{ème} section sportive, sur le volet sportif.

Dates & horaires des phases	Phase 1 Mercredi 13 mars Si réussite → 09.00 à 11.30	Phase 2 Mercredi 20 mars Si réussite → 09.00 à 11.30	Phase finale Concours sportif validé, dossier scolaire et motivationnel.
-----------------------------	---	---	--

Les inscriptions se font en ligne, via le formulaire disponible sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeH16tqCB1c0ymr6cD2N2Hm7UQB5nXAV92YcluYW1iDYjJW1A/viewform?usp=pp_url

Une convocation individuelle sera remise à chaque famille sur chacune des phases.

⚠ La date limite pour la demande de dérogation est le 02 avril 2024.

b. La rentrée en classe de 5^{ème} 4^{ème} et 3^{ème}

Pour les garçons souhaitant intégrer la section sportive dans les classes listées ci-dessus, la procédure vous demande de remplir le formulaire ci-joint :

Entrée en classe de 5^{ème} : concerne un jeune né en 2012

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdXYKCIXvgkwLOTmFXqTg5QUE2bpIPQVU3K78bLIRQM6gONjg/viewform?usp=pp_url

Entrée en classe de 4^{ème} : concerne un jeune né en 2011

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfmlalGYvtTyZxG2RiDLQgIpkH_SyyUNu6BbkbdLGkVjvzY3A/viewform?usp=pp_url

Entrée en classe de 3^{ème} : concerne un jeune né en 2010

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScC3MOt6AO9T7kM7RjvLJecm0hNxqaAbgLM1yxJSP4lcW4W9A/viewform?usp=pp_url

Après étude de votre dossier, une réponse vous sera transmise.



II. Du côté des filles

La rentrée en classe de 4^{ème} et 3^{ème}

Concerne une fille née en 2011 / 2010

Notre section sportive collège est également représentée par le public féminin.

À ce jour sur ces 2 années scolaire, la section propose le même dispositif que les garçons en termes d'aménagement et de fonctionnement.

2 rassemblements sont prévus pour l'entrée en section sportive purement féminin. Les inscriptions se font via le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdQIVwC9bOv3QffpocJezCE9z3hHL5UW_5lkGG1dNJfmMUQ5A/viewform?usp=pp_url

Une convocation individuelle sera envoyée aux joueuses passant par l'inscription préalable.

III. La procédure d'admission

Les candidats doivent également fournir dans les délais tous les éléments du dossier de candidature (voir page annexe). Le jury du concours sera présidé par le conseiller technique fédéral ou son représentant et composé d'éducateurs diplômés d'état, il établira un classement des candidats qui sera transmis à la commission scolaire.

La commission scolaire est présidée par le chef d'établissement, elle est composée d'une équipe pédagogique de l'établissement, le conseiller technique fédéral ou son représentant, le responsable sportif de la section. Elle examinera l'ensemble du dossier de candidature des élèves sélectionnées à la suite du concours sportif.

Admissibilité au collège Jean Jacques Rousseau

Pour les élèves issus du CM2 qui ne font pas partie du secteur du collège, il faut faire la demande de dérogation auprès du professeur des écoles de votre enfant. Cette demande doit être faite avant le 02 avril. En cas d'admission en classe de 5^e, 4^e, 3^e, il est nécessaire que les familles fassent la demande de dérogation auprès de leur collège actuel. Avec le motif « parcours scolaire particulier ».

Admissibilité au collège Sacré Cœur

Les familles doivent prendre RDV avec le directeur de l'établissement pour la validation définitive de l'admissibilité de votre enfant.

N.B. : Les élèves retenus seront avertis par mail.

Chaque famille devra pour son enfant fournir avant le 1^{er} juillet un certificat médical d'aptitude à la pratique intensive du football (entraînement et compétition) par un médecin titulaire du CES de médecine du sport.



IV. Annexes

Les éléments complémentaires du dossier administratif à prévoir en cas d'admission en phase finale :

- Lettre de motivation du candidat
- Courriel des parents expliquant leurs propres attentes du dispositif
- Bilan scolaire CM2 pour les admissibles en classe de 6^{ème}
- Les bulletins scolaires des 2 premiers trimestres pour admissibles en classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

SECTION SPORTIVE COLLÈGE

Rentrée 2024

